



LE

Canard



UNSA
2016

DES TERRITORIAUX

**UNION RÉGIONALE
GRAND EST**

DANS CETTE ÉDITION :

Région Grand Est

30 JUIN 2016 : ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES AU NOUVEAU
CONSEIL RÉGIONAL

Congrès UNSA
Territoriaux 2016

Page 2

STATUT :
Bon à savoir

- JURISPRUDENCES

Page 3

- AUGMENTATION DU POINT D'INDICE AU
1^{er} JUILLET 2016

- UNSA RETRAITES

Page 4

Rejoignez-nous :

Téléchargez

le **BULLETIN D'ADHÉSION**

(sur notre site : rubrique

« Infos pratiques /
Comment adhérer ? »)

et le

**FORMULAIRE DE
PRÉLÈVEMENT**

IL FAUT SAVOIR QUE : la cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un **crédit d'impôt** égal à **66 %** du montant versé (article 23 de la loi n° 2012-1510).



Faites un geste pour
l'environnement :

Après avoir lu ce journal,
ne le jetez pas !

Faites en profiter un(e)
de vos collègues !!!



Luc BERILLE
Secrétaire général
de l'UNSA



Claudie COSTE
Secrétaire générale
UNSA Territoriaux



Luc FARRE
Secrétaire
général
UNSA Fonction
Publique

Fédération
UNSA Territoriaux
4^{ème} congrès
Périgueux,
du 7 au 9 juin 2016
TerritoriauxUnsa2016

**Réunir
pour
réussir**



Sylvie WESSLER
Secrétaire générale de l'Union Régionale
Grand Est. Membre du Bureau Fédéral.

Région Grand Est

30 Juin 2016 :

Elections professionnelles au nouveau Conseil Régional

Fin du mois de Juin les agents de la nouvelle Région Grand Est seront amenés à élire leurs représentants des personnels aux instances paritaires (Comité Technique et Commission Administrative Paritaire).

*Faire voter UNSA Territoriaux Région Alsace, Champagne-Ardenne Lorraine, c'est voter pour une **équipe porteuse de vos valeurs**, qui pratique le **dialogue social de manière indépendante** dans un syndicat spécialement créé pour la Nouvelle Région, une **équipe renouvelée** qui connaît la **réalité du terrain** dans nos établissements et qui représente, l'ensemble des agents (siège et lycées), afin de défendre aux mieux les intérêts de ceux-ci.*

Les instances doivent être un lieu d'échanges, de dialogues et de propositions et non des chambres d'enregistrements.

Pour en savoir + : [tract élections](#)



Rédacteur en chef :
WESSLER Sylvie

**Equipe de rédaction et
conception graphique :**
FERRY Lara
KRAUSS Philippe
LEGROS Gaby
SIFFERMANN Roland

Diffusion gratuite



DU 7 AU 9 JUIN 2016

Congrès UNSA Territoriaux 2016 à Périgueux



Le 4^e Congrès
UNSA Territoriaux a eu
lieu du 7 au 9 Juin 2016
à Périgueux



Au programme (en résumé) :

[Elections des membres du secrétariat fédéral](#)



Claudie COSTE

Nouvelle secrétaire générale de la
Fédération UNSA Territoriaux :

« [La question du temps de travail exige une vraie vigilance](#) » (interview « LA GAZETTE » du 15.06.2016)



Le bureau fédéral est composé de :

- 10 secrétaires fédéraux élus par le Congrès
- 17 représentants des Régions (+ 17 suppléants)
- 1 représentant par syndicat catégoriel
- 1 représentant de la commission « Retraités » (+ 1 suppléant)

TABLES RONDES :

- Qualité de Vie au Travail
- Protection sociale
- [PPCR, un outil de négociation](#)



Retrouvez le Congrès en images,
en ligne sur notre site internet :

<http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>



STATUT : Bon à savoir

→ NBI Accueil

Les agents consacrant **plus de la moitié de leur temps de travail à des fonctions d'accueil** du public, pendant et en dehors des heures d'ouverture de leur service, peuvent bénéficier de la **nouvelle bonification indicielle**.

 Arrêt du Conseil d'Etat du 4 Juin 2007 n° 284380.

→ Accès aux données personnelles des fonctionnaires

L'employeur qui détient des motifs légitimes de suspicion, peut, sans porter atteinte aux libertés fondamentales de son employé, demander une **ordonnance du juge afin d'accéder aux données personnelles contenues dans l'ordinateur** de ce dernier.

 Arrêt de la Cour de Cassation Sociale du 23 Mai 2007 n° 05-17818.

→ Complément de rémunération versé indûment

Bien que dépourvu de base de légale, **le complément de rémunération versé indûment à un agent revêt, pour ce dernier, le caractère d'une décision créatrice de droit**, dans la mesure où l'administration ne l'a pas retiré dans le délai de quatre mois réglementaire. Dans ces conditions, l'émission d'un titre de recette en demandant le reversement est illégal pour les montants perçus en dehors de ce délai.

 Arrêt de la Cour de Cassation Sociale du 19 Juin 2007 n° 05-44814

→ Harcèlement moral

L'administration **engage sa responsabilité en ne faisant pas cesser le harcèlement moral** d'un agent dont elle avait eu connaissance par l'intéressé lui-même.


 Arrêt du Conseil d'Etat du 24 Novembre 2006 n° 256313.

→ Réintégration après disponibilité

A l'issue d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour suivre son conjoint, **le fonctionnaire est obligatoirement réintégré à la première vacance** dans son corps d'origine et affecté à un emploi correspondant à son grade. L'administration ne peut motiver un refus de réintégration en invoquant l'insuffisance des qua-


Jurisprudences

lifications et de l'expérience du fonctionnaire. Le juge peut utiliser son pouvoir d'injonction pour obliger l'administration à réintégrer le fonctionnaire avec effet rétroactif.

 Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Septembre 2006 n° 276990.

→ Définition de l'accident de service

Un accident survenu sur le lieu et dans le temps du service par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions présente le caractère d'un accident de service, les troubles en résultant devant présenter un lien direct et certain avec l'accident de service.

 Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 25 Avril 2016 n° 14BX01043.

PPCR

Dans notre « **Canard** » du mois d'Avril-Mai (cliquer sur l'image ci-contre pour ouvrir le bulletin), nous vous avions exposé tout ce qu'il faut savoir sur le **PPCR** (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations). En complément de ce dossier, nous vous proposons de consulter les décrets d'application du PPCR pour toutes les catégories d'emplois (A, B et C) en cliquant sur : [doc1](#) et [doc2](#)



LE Canard DES TERRITORIAUX

Dans notre prochain bulletin, le « **Dossier du mois** » sera consacré au **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ce nouveau régime indemnitaire vous concerne tous (sauf sapeurs pompiers professionnels et police municipale). **Il remplace les primes et indemnités existantes**. Il repose non pas sur le grade mais sur les fonctions assurées. Il devrait être mis en place par votre collectivité **à partir du 1^{er} Janvier 2017** et aura, au préalable, **recueilli l'avis de votre Comité Technique**.



Rappel

Revalorisation du point d'indice au 1^{er} Juillet 2016

A compter du 1^{er} Juillet 2016, la valeur du point Fonction Publique augmentera de 0,6 %. La dernière revalorisation était intervenue le 1^{er} Juillet 2010 (0,5 %). La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré sera égale à 5 589,69 euros. Le traitement brut annuel minimum de la Fonction Publique (indice majoré 309) sera fixé à 17 272,14 €, soit un montant brut mensuel de 1 439,34 €.

La deuxième revalorisation de 0,6 % s'appliquera à compter du 1^{er} Février 2017. La valeur annuelle du traitement, afférent à l'indice de base sera alors égale à 5 623,23 €. Le traitement brut annuel minimum de la Fonction Publique (indice majoré 309) sera fixé à 17 375,78 €, soit un montant brut mensuel de 1 447,98 €.



UNSA RETRAITES

Les retraités et l'impôt en France : la mise à contribution des retraités est-elle équitable ?

>> En savoir plus  Dossier n° 1 (Juin 2016)

Info Congrès 2016 à Périgueux :

la nouvelle équipe de la Commission Nationale des Retraités a été mise en Place le 9 Juin 2016. Les membres de la Commission nationale des retraités de l'UNSA Territoriaux élus sont les suivants :

- **SECRETARE GÉNÉRAL** : Jean-Pierre LUSSOU
- **SECRETARES GÉNÉRAUX ADJOINTS** : André CABROL et Gilles FOULER
- **TRÉSORIÈRE** : Lydie IMBERT
- **TRÉSORIER ADJOINT** : Alain THERAUD
- **MEMBRE** : Alain BEZARD



C'est le moment de vous inscrire au **CONCOURS** :

- **Agent de maîtrise territorial**

SPÉCIALITÉS :

Bâtiment, Travaux publics, Voirie Réseaux divers, Environnement, Hygiène, Espaces naturels, Espaces verts, Logistique et Sécurité, Mécanique, Electromécanique, Electronique, Electrotechnique, Restauration, Techniques de la communication et des activités artistiques

- **Infirmier en soins généraux**
 - Médecin territorial
 - Puéricultrice territoriale
- **Educateur de jeunes enfants**

Et aux **EXAMENS PROFESSIONNELS** :

- **Agent de maîtrise territorial**
- **Educateur des activités physiques et sportives 1^{re} et 2^e classe**

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :
du 6.09 au 5.10.2016

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
13.10.2016

DATE DES EPREUVES : en 2017

A venir : **EXAMEN PROFESSIONNEL :**
● **Adjoint administratif de 1^{re} classe**

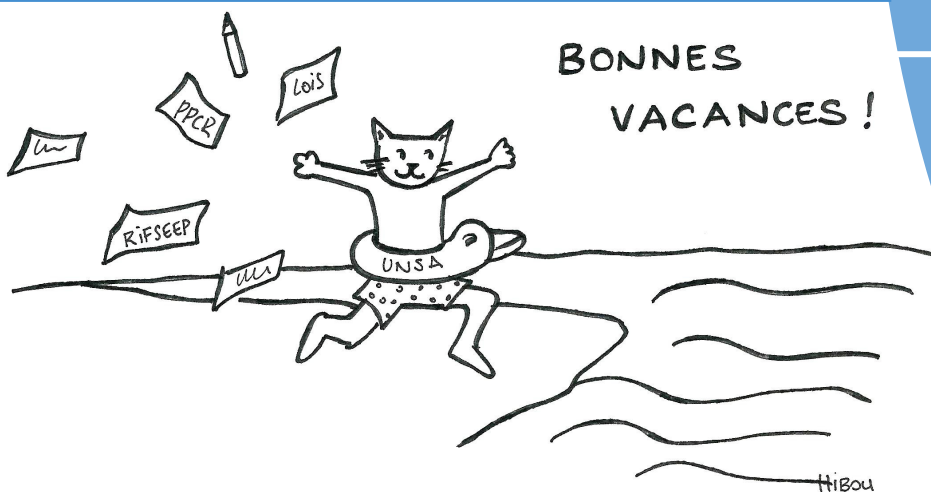
RETRAIT DOSSIERS D'INSCRIPTION :
du 4.10 au 9.11.2016

DATE DÉPÔT DES DOSSIERS :
17.11.2016

DATE DES EPREUVES : en 2017

ATTENTION : les dates peuvent changer !

Pour avoir plus de renseignements, nous vous proposons d'aller régulièrement sur les sites des CDG organisateurs.



Nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION REGIONALE GRAND EST

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://www.unsatorritoriaux67.e-monsite.com/> Suivez-nous sur 

E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr ● Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/> 

Permanences téléphoniques :

Tous les jours ouverts (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

